



GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

TABLEAU DES GARANTIES

TARIFS TTC APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018 / SADA

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS		
Principales garanties	<ul style="list-style-type: none"> - Loyers impayés - Frais de contentieux - Indemnités d'occupation - Charges et taxes récupérables - Frais de déménagement 	90 000 € sans franchise et sans limite de durée
Protection juridique (conflits, litiges hors impayés)	20 000 € avec seuil d'intervention à 250 €	
Détériorations immobilières (sans franchise)	10 000 € accord préalable de l'assureur sur devis	
Logements concernés	Logement vide ou meublé dont le quittancement mensuel ≤ 4 000 €	
Taux	1.60 % TTC	
Base de cotisation	Toutes sommes appelées au locataire	
Modalité de versement des indemnités	Paiement trimestre échu	
Critère de solvabilité à l'entrée des lieux	Locataires dont le taux d'effort est inférieur ou égal à 37 % $\text{Taux d'effort} = \frac{\text{Loyer} + \text{Charges} + \text{Taxes}}{\text{Ressources mensuelles}}$	
Base de solvabilité du locataire	Revenus professionnels + Allocation Logement	
OPTIONS COMPLÉMENTAIRES		
Vacance locative Absence de locataire : période d'inoccupation entre 2 locataires	Taux 1.70 % TTC des sommes appelées au locataire Durée maximale d'indemnisation : 3 mois Franchise absolue de : 1 mois sauf pour Studios, T1 et T1bis, portée à 2 mois Acquisition de la garantie : bien obligatoirement occupé (locataire en place ou entrant) avec une durée minimale de cotisation de 3 mois	Indemnisation : 100 % du loyer hors charges et taxes déclarées
Carence locative Absence de locataire : période d'inoccupation à la première mise en location d'un bien neuf	Prime forfaitaire 350 € TTC Payable à la livraison du bien Impérativement souscrite plus de 6 mois avant la date de livraison	Indemnisation : 3 mois de loyers hors charges après application d'une franchise de 2 mois